



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police nationale

Question écrite n° 2211

Texte de la question

M. Dominique Baert interroge M. le ministre de l'intérieur pour obtenir davantage de précisions sur l'évolution, ces dernières années, des moyens réels de fonctionnement, en effectifs et en équipements, du commissariat central de Roubaix. En effet, il avait déjà adressé une question écrite sur le même thème, en date du 2 août 2011, au ministre précédent, lequel lui avait répondu le 8 mai 2012. Malheureusement, la réponse était à la fois imprécise et incomplète. Imprécise, car, s'agissant des effectifs, les statistiques fournies n'étaient pas sur des dates homogènes : ainsi, après avoir indiqué l'état des effectifs de police affectés au commissariat central de Roubaix aux 1er janvier 2007, 1er janvier 2008, 1er janvier 2009 et 1er janvier 2010, la statistique s'arrêtait au 1er septembre 2011 (mois classique des affectations, avant départs en retraite) et non au 1er janvier 2012 (ni au 1er janvier 2011). De même, en matière d'effectifs, le tableau statistique ne précisait pas les charges, le cas échéant, de circonscription (exemple, transferts ou missions de sécurité publique) assumées dorénavant sur Lille par les policiers de Roubaix (depuis le regroupement en circonscription de police Lille-Roubaix-Tourcoing), ce qui les ôte de leur rôle de sécurité de proximité dans les quartiers de l'agglomération roubaisienne *stricto sensu*. Mais la réponse ministérielle était surtout incomplète s'agissant des crédits d'équipement. Ceux-ci n'ont pas été individualisés, comme demandés, mais globalisés dans l'ensemble des crédits gérés par la direction départementale de sécurité publique du Nord. La question parlementaire, portait sur les crédits d'équipement effectivement délégués au seul commissariat de Roubaix, leur évolution depuis 2007, et que soit également précisée la part qui serait attribuée à ce commissariat du fonds de dotation en véhicules des services de police pour 2012. Il ne peut pas y avoir de bonne police sans moyens adaptés à la réalité du terrain. Pour mieux appréhender ce que devraient être les moyens nécessaires à l'amélioration de l'exercice de la mission de sécurité dans nos villes de Roubaix-Wattrelos et communes environnantes, il est essentiel de connaître avec précision ce que sont les moyens réels mis à disposition des forces de police.

Texte de la réponse

Depuis 2007, les effectifs de la division de sécurité publique de Roubaix s'établissent comme suit.

	1er/01/2007	1er/01/2008	1er/01/2009	1er/01/2010	1er/01/2011	1er/01/2012	1er/09/2012
Corps de conception et de direction	3	2	2	2	1	2	2
Corps de commandement	28	28	21	21	19	19	17
Corps d'encadrement et d'application	388	385	355	332	320	317	309
Administratifs	26	30	29	27	29	23	26

Adjointes de sécurité	46	43	40	42	47	79	75
TOTAL	491	488	447	424	416	451	429

Pour l'essentiel, leur diminution résulte de réorganisations de services à compétence départementale intervenues en 2008 et 2009 sur la base de redéploiements de personnels : création du service départemental d'information générale, renforcement de la sûreté départementale, etc. Il y a lieu également de noter que les policiers de la division de Roubaix ne sont pas seuls à assurer la sécurité dans cette commune. En effet, les effectifs de police de la circonscription de sécurité publique de Lille-agglomération, à laquelle appartient Roubaix, y interviennent régulièrement, de même que les fonctionnaires de police des services départementaux (unités du service d'ordre public, sûreté départementale, etc.). Des renforts de forces mobiles (compagnies républicaines de sécurité et escadrons de gendarmerie mobile) sont également régulièrement déployés dans le département du Nord. Plus généralement, le ministre de l'intérieur souhaite souligner qu'il veillera, dans un contexte budgétaire toutefois contraint, à ce que les forces de sécurité de l'Etat disposent des moyens nécessaires, à Roubaix comme ailleurs. Si la maîtrise des dépenses publiques est une priorité absolue, à laquelle le ministère de l'intérieur prend sa part, pour autant, conformément aux engagements pris par le Président de la République et le Premier ministre, la police et la gendarmerie nationales bénéficieront de créations d'emplois. Non seulement les suppressions de postes décidées dans le cadre de la RGPP ont été stoppées (4 700 suppressions de postes effectuées entre 2008 et 2012, 1 800 suppressions supplémentaires initialement programmées en 2013 et qui n'auront pas lieu) ; mais environ 300 postes de policiers supplémentaires seront créés chaque année. S'agissant des crédits, les données disponibles ne peuvent être, en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), que celles de la direction départementale de sécurité publique du Nord, dont fait partie la circonscription de sécurité publique de Lille-agglomération, qui inclut Roubaix. C'est en effet la direction départementale de la sécurité publique qui constitue l'unité opérationnelle (UO) la plus fine du budget opérationnel de programme (BOP) zonal auquel elle est rattachée. Ces crédits s'établissent comme suit.

		2007	2008	2009	2010	2011	2012
A1	dépenses de bureau	1 555 033	1 656 669	1 666 496	1 450 017	1 364 914	1 255 888
A2	déplacement	2 634 971	2 538 348	2 543 148	2 157 351	2 499 062	1 978 082
A3	fluides et énergie	810 151	1 060 659	928 252	1 035 455	1 054 672	1 056 667
A4	autres dépenses courantes	95 599	105 791	127 253	157 796	187 973	174 453
B1	PTS	241 027	247 095	249 428	228 440	216 847	238 649
B2	armement	217 360	194 682	237 454	153 700	139 105	152 341
B3	tenues et protections	228 799	139 679	206 180	112 090	115 203	133 281
CGFE (1)		5 782 940	5 942 923	5 958 211	5 294 849	5 577 776	4 989 361
B4	véhicules	1 252 345	1 260 600	1 125 360	647 115	718 511	1 220 050
C1	informatique	464 500	424 802	165 492	123 165	86 828	208 419
D1	loyers	1 512 467	1 002 028	948 213	776 000	965 500	1 094 491
D2	TATE (2)	1 120 019	1 743 067	1 710 034	1 763 953	677 176	910 525

TOTAL	10 132 271	1 373 420	9 907 310	8 605 082	8 025 791	8 422 846
(1) Coût global de fonctionnement et d'équipement. (2) Travaux d'entretien et travaux d'aménagement.						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	11 955 633	6 609 794	751 528	2 543 765	4 220 739	4 622 203

Au-delà de ces données quantitatives, le ministre de l'intérieur souhaite préciser que, dans le Nord comme partout sur le territoire de la République, de nouvelles stratégies de sécurité se développent, résolument tournées vers les territoires et leurs habitants. La mise en place de zones de sécurité prioritaires est un élément central de cette nouvelle politique. Par ailleurs, le ministre entend améliorer les relations entre la police et les citoyens, notamment dans les quartiers populaires, et développer les coopérations entre la police nationale et les autres partenaires locaux, au premier rang desquels les élus. Le ministre est convaincu que l'efficacité de l'action policière sera confortée par les relations renforcées et renouvelées qu'il entend promouvoir avec l'ensemble des partenaires locaux de la police et de la gendarmerie nationales, aussi bien au niveau associatif et professionnel qu'au niveau des structures de la démocratie locale. En effet, apporter des réponses aux problèmes de délinquance et garantir partout l'ordre républicain, notamment dans les territoires les plus fragilisés sur le plan économique et social, impose une action globale et donc la mobilisation de tous les acteurs. Il est nécessaire d'agir sur plusieurs leviers, complémentaires et indissociables (prévention, répression...), afin de traiter au fond les problèmes, d'y apporter des réponses opérationnelles et pérennes. A Roubaix comme dans toute la France, une nouvelle politique se met donc en place, ferme, républicaine et pragmatique, pour apporter des réponses aux exigences de sécurité des Français.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2211

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4580

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7574